

Certification 'Analyse de données' – ECAM Strasbourg-Europe

MàJ : 26/9/2016

Les quatre étapes de procédures qualité au niveau de la conception des certifications pour répondre à la recommandation EQAVET du 18 juin 2009 sont intégrées dans le système de management de la qualité 'Lean Office' de l'ECAM Strasbourg-Europe. Elles sont :

- Planification - vision stratégique
 - L'objectif est de répondre aux besoins du marché de professionnels de l'analyse de données.
 - Des actions sont donc mises en place : organisation de formations professionnelles ; définition de certifications.
 - Des indicateurs permettent de valider la pertinence des formations et certifications mises en œuvre : nombre de personnes formées annuellement ; nombre de personnes certifiées annuellement.
- Plans de mise en œuvre
 - Acteurs : comité de pilotage opérationnel de la certification (membres de l'organisme de formation porteur de la certification) ; comité d'évaluation de la certification (entités utilisatrices de la formation ; représentant(s) des organisations professionnelles)
 - principes explicites :
 - un planning annuel standard est défini pour la certification (prenant en compte les phases de planification, de définition des plans de mise en œuvre, d'évaluation, de réexamen) ; un processus standard est défini pour une formation type (incluant la sélection des candidats, le déroulé de la formation, la planification des évaluations) ; un processus standard est défini pour la certification (incluant l'inscription, le déroulé des épreuves sur QCM et sur mémoire, la validation des compétences, la délivrance de l'attestation de certification)
 - Les questions des tests permettant la validation de la certification sont issues pour la totalité du référentiel de certification. Ce référentiel est aligné sur les supports de cours des modules de la formation 'Analyste de données' proposée par l'ECAM Strasbourg-Europe.
- Evaluation régulière
 - des résultats, pour la formation : taux d'achèvement des cursus (par rapport aux inscrits présents au 1^{er} jour de formation), taux de placement, taux de satisfaction des employeurs (quand ceux-ci sont impliqués directement dans la formation), répartition homme/femme ; pour la certification : taux d'achèvement de la certification (parmi les candidats)

- des processus : Le comité d'évaluation évalue annuellement les résultats mesurés, le planning standard annuel de certification, les processus standards de formation et de certification, et toute autre ressource à sa disposition pour évaluer le déroulement de la certification. Il effectue des recommandations pour le comité de pilotage opérationnel sur la base de cette évaluation.
- Réexamens
 - Sur la base des recommandations du comité d'évaluation annuel, le comité de pilotage opérationnel fait évoluer les procédures, met en œuvre des actions d'évolution, et rend publique l'information relative à ses évolutions.